Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 43 (1935)

Heft: 2

Artikel: La création des "villes de sécurité" pour le temps de guerre

Autor: G.R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-973180

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

beckenentzündung eher gemacht werden kann als dies früher der Fall war.

Nierenbeckenentzündungen können sich im Auftreten von Schmerzen in der Nierengegend äussern, recht oft fehlen aber diese Schmerzen, so dass nur der Arzt mit seinen Untersuchungsmethoden eine solche Erkrankung feststellen kann. Der Vollständigkeit halber wollen wir erwähnen, dass allerdings nicht immer nur Erkältungen schuld sind an solchen Erkrankungen, sondern dass mitunter Einwanderung von Bakterien aus dem Darme auf dem Lymphwege eventuell in die Blase stattfinden kann, und dass auch bei allgemeinen Infektionskrankheiten Nierenbeckenentzündungen auftreten können. Dr. *Sch.*

La création des «villes de sécurité» pour le temps de guerre.

C'est une des tristesses de notre époque que de voir les coquins et les méchants emplir le monde du bruit de leurs méfaits, alors que chaque jour s'accomplissent dans le silence des actes de bonté et de dévouement dont la connaissance nous échappe.

La Croix-Rouge est une de ces institutions qui ne font guère parler d'elle, mais qui n'en poursuivent pas moins, sans se lasser, une œuvre admirable. Grâce à elle se crée, ainsi qu'on l'a dit, une nouvelle Internationale: celle de la solidarité et de la charité, qui a déjà rendu d'immenses services à l'humanité et de laquelle on peut encore beaucoup attendre.

La preuve nous en est fournie une fois de plus par les travaux de la 15e Conférence internationale de la Croix-Rouge qui a eu lieu dernièrement à Tokio, et sur laquelle la grande presse européenne, à l'exception d'une intéressante chronique du docteur Henri Bouquet parue dans le *Temps*, a été fâcheusement avare de détails. Il suffit pourtant de feuilleter le rapport du secrétaire général de la Ligue des Croix-Rouges pour se rendre compte de l'activité bienfaisante que les diverses Croix-Rouges nationales déploient dans de multiples domaines, et pour s'apercevoir aussi que la Croix-Rouge, dans son ensemble, s'efforce constamment d'arriver à une parade chaque fois qu'un danger, de quelque nature qu'il soit, menace l'humanité.

Parmi ces fléaux, le plus redoutable est évidemment la guerre, surtout si l'on songe aux risques qu'impliquent pour la population civile les méthodes modernes de combat. Il y a plusieurs années déjà — en 1925 — le comité international de la Croix-Rouge avait réuni à Genève une conférence internationale, au cours de laquelle les délégués des Croix-Rouges et de nombreux gouvernements ne s'étaient pas contentés de protester contre l'emploi de l'arme chimique. Prévoyant le cas où les interdictions stipulées par les conventions viendraient à être violées, ils ont invité les Croix-Rouges nationales à prévoir et à préparer, dès le temps de paix, les mesures destinées à protéger les armées belligérantes mais aussi et plus spécialement les populations civiles contre le péril aéro-chimique. C'est la Croix-Rouge internationale — il ne faut pas l'oublier — qui a suscité la création de commissions mixtes nationales pour la défense des popula-

tions civiles, existant actuellement dans une vingtaine de pays.

Or, au cours de sa récente conférence de Tokio, la Croix-Rouge internationale n'a pas seulement affirmé sa volonté de continuer ses efforts pour développer les moyens de protection des populations civiles contre les gaz; elle a également pris une décision qui mérite la plus large publicité, et qui devrait tout particulièrement être propagée en Suisse, patrie de Dunant et siège du Comité directeur de la Croix-Rouge. Il s'agit de la création de zones ou de villes neutralisées, qui, en temps de guerre, seraient exclusivement réservées aux malades et aux blessés, de lieux qui seraient en quelque sorte des havres de souffrance, mais où il serait possible au moins de souffrir dans le repos et le silence, sous la paix d'un ciel inviolé.

L'idée n'est pas entièrement nouvelle; elle est due à la conception d'un Français et d'un Suisse, le médecin général Saint-Paul et le colonel Zublin, qui, en 1930, suggérèrent déjà la création de ce qu'ils appelaient des *lieux de Genève*, c'est-à-dire la neutralisation absolue de certaines régions où pourraient se réfugier femmes, enfants, vieillards, etc. Cette suggestion a été reprise et développée par le gouvernement belge à la suite des travaux du Congrès international de médecins militaires et de juristes qui s'est réuni l'an dernier à Liége et auquel trente gouvernements étaient représentés. En bref, le programme adopté par ce congrès propose: 1° l'organisation de «localités sanitaires» en temps de guerre, 2° les sanctions à prévoir en cas de violation de la Convention de Genève, 3° l'organisation de la protection de la population civile, 4° le prêt obligatoire d'unités des services de santé des pays neutres afin de renforcer celles des armées belligérantes, 5° l'intervention et le contrôle constants des médecins militaires des pays neutres.

Ce qu'il faut surtout retenir pour l'instant de ce vaste et généreux programme, c'est la création de *villes de sécurité* dont la proposition fut appuyée par la Conférence de Tokio. D'après ce projet, il y aurait en temps de guerre des villes qui, une fois établi qu'il ne s'y trouve rien qui puisse contribuer aux hostilités, seraient totalement immunisées, des localités qui seraient placées sous l'égide de la Croix-Rouge en dehors de la guerre, des villes qu'aucune raison ne permettrait d'attaquer et où la vie serait assurée et pourrait se poursuivre à l'abri des bombardements.

Il est inutile d'insister sur le caractère humain de ce projet, sur la somme énorme de souffrances que la création de ces villes de sécurité pourrait épargner à notre pauvre humanité. D'aucuns crieront peut-être à l'utopie, à la chimère. Mais l'idée est désormais lancée, elle est patronnée par la Croix-Rouge internationale. Notre devoir élémentaire est de la faire connaître, de travailler de toute notre force à son étude et à sa réalisation.

Nous aimons à croire que la Suisse non seulement ne se tiendra pas à l'écart de cette initiative généreuse, mais qu'elle s'emploiera activement à la propager et qu'elle prêtera un concours enthousiaste à sa réalisation.

G. R., dans la *Gazette de Lausanne.*